

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 10 novembre 2025 à 20h00**

**Présent(e)s :**

M. Alexandre Moraga, Président  
Mmes Chloé Berthet, Olivia Manzin, Marie Martin Wyler, Véronique Monod-Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales  
MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémie Annen, Jean Berthet, Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, conseillers municipaux  
M. Guy Lavorel, Maire  
MM. Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs  
Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Excusé :** M. Micaël Chanez

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du projet de budget pour 2026
  - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 29 octobre 2025
  - Vote de la délibération D305 : ouverture du crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
  - Vote de la délibération D306 : approuvant le budget de fonctionnement 2026, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux, ainsi que l'autorisation d'emprunter. Présentation du projet de budget pour 2026
6. Projets de Résolution R23 : Projet d'approbation du plan directeur communal
7. Propositions individuelles et questions

*M. Alexandre Moraga, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire générale, les membres du Conseil municipal.*

*Il excuse l'absence de M. Micaël Chanez et donne lecture de l'ordre du jour.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025**

Mme Reymond-Dorsay cite un passage de la page 3 : « Chaque membre du Conseil municipal est invité à déclarer ses liens d'intérêts au début de chaque législature ». Mme Bocquet indique que cette clause sera validée à la prochaine séance de février.

Sans demande de modification, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Néant.

## **3. Communications des Président-e-s de commissions**

### Commission social, culture, jeunesse et sport

M. Aellen rapporte que la commission s'est réunie le 27 octobre et a auditionné deux représentants du comité de jumelage, Mme Françoise Botbol et M. Nejde Katchadourian. Ils ont présenté un historique du jumelage, ainsi que l'état actuel de celui-ci. La commission a ensuite discuté des prochaines étapes. Les commissaires reviendront dans leur groupe respectif et le sujet sera repris lors des prochaines séances de la commission sociale.

## **4. Communications de la Mairie**

### Communications de M. Guy Lavorel, Maire

M. Lavorel donne lecture de ses communications.

#### Programme de législature

*Les premiers mois de cette nouvelle législature se sont écoulés à un rythme soutenu. Ce temps a permis de mettre en place un programme de législature qui définit l'élan qui guidera notre action durant les années à venir : une dynamique de travail collective, réfléchie et tournée vers l'avenir. Dans le programme de législature qui a dû vous parvenir ces dernières semaines, les bases sont posées pour mener ensemble, étape après étape, les ambitions que nous partageons pour notre commune.*

#### Chantier de la passerelle

*Il est déjà possible de se réjouir de voir des idées prendre forme et des perspectives se dessiner. Parmi elles, la passerelle sur la Drize. Le chantier avance conformément au calendrier prévu. Depuis septembre, les équipes sont à pied d'œuvre pour préparer le site et installer les éléments essentiels à la construction. L'automne est consacré à l'élagage de la végétation, aux premiers travaux de renaturation du cours de la Drize, ainsi qu'à la réalisation des pieux et des fondations de la future structure. Une pêche préventive a également permis de protéger la faune aquatique durant ces interventions.*

*Dès le mois de janvier 2026, les travaux se déplaceront sur la route de Troinex afin de préparer l'aménagement du futur passage piéton.*

*L'étape marquante aura lieu fin mars 2026 avec la pose du tablier préfabriqué. Ce moment clé nécessitera une fermeture ponctuelle de la route de Troinex, prévue un dimanche ou durant une nuit afin de limiter les perturbations.*

*Le chantier se poursuivra ensuite jusqu'à mi-mai avec l'aménagement complet de la traversée : création de trottoirs, installation de la signalisation, marquage au sol et éclairage public. Enfin, entre mai et août 2026, les finitions porteront sur les abords du site avec des travaux de renaturation, des plantations et l'intégration paysagère de l'ensemble.*

*Les avancements du chantier feront l'objet de communications régulières dans le journal Troimag.*

#### Communications de M. Fabrice Calame, Conseiller administratif

M. Calame donne lecture de ses communications.

#### Mobilité – évolution du réseau TPG dès le 14 décembre

*Dans le cadre de l'alignement des horaires qui ont lieu annuellement en décembre, les évolutions du réseau TPG vont inclure, dès le 14 décembre, une amélioration du service du soir. L'offre entre 19h et 21h sera renforcée les lundis-vendredis ainsi que les samedis, soit une fréquence de passage toutes les 30' au lieu de toutes les 60' (cela concerne les lignes 41 et 45). De plus, toutes les lignes verront une prolongation du service d'une trentaine de minutes, tous les jours, avec un dernier départ après 00h30.*

*Cette nouveauté fera l'objet d'une annonce sur le site Internet de la Commune.*

#### Un nouveau format pour le calendrier des déchets

*Le calendrier des déchets est en cours de finalisation, dans un nouveau format : en effet, afin d'optimiser et d'encourager l'utilisation de ce calendrier, nous avons fait le choix de passer d'un format A5 à un format A4, plus agréable tant pour la lecture que pour l'utilisation en tant qu'agenda.*

#### Communications de M. Grégoire Odier, Conseiller administratif

M. Odier donne lecture de ses communications.

#### Retour sur les manifestations :

##### Samedi 18 octobre : Bal de la jeunesse de Troinex

*250 visiteurs ont pris part à la soirée, ainsi qu'une vingtaine de bénévoles. La Jeunesse a été un peu frustrée car la fréquence a diminué de moitié en comparaison avec l'année passée, potentiellement en raison des soirées importantes qui avaient lieu le même soir.*

*Malgré ça, la Jeunesse a régale les papilles gustatives avec des spécialités très appréciées.*

*La Jeunesse compte bien revenir de plus bel l'année prochaine !*

##### Mardi 28 octobre – fête de la crèche « Oktoberfest » :

*La fête a commencé dès 17 h et par beau temps. Toutes les éducatrices ainsi qu'Alexandra et Sarah étaient présentes vêtues sur le thème de l'Oktoberfest pour l'occasion. Les 20 à 40 parents étaient plutôt nombreux. Il y avait un joli buffet avec des « bretzels géants »*

*Un moment plein de vie et bien joyeux.*

### Repas des aînés

*Le repas des aînés du mercredi 5 novembre tenu à la salle des fêtes et a rencontré un fort succès puisque 80 personnes se sont inscrites. Nous sommes vraiment ravis et heureux et apprécions particulièrement la présence de nombreux résidents de la résidence séniors du parc des Crêts. Un menu d'automne a été préparé par Sandra et Maurice Fabbri. 7 jeunes de 11<sup>ème</sup> année du cycle de Drize se sont donnés beaucoup de peine pour servir nos aînés, débarrasser les tables et nettoyer la vaisselle.*

### Samedi 8 novembre : Troc-vente d'automne : informations reçues de Valérie Norzi

*Il y a visiblement eu un malentendu car le Troc de Troinex a été annoncé le 29 novembre. Dans le Troimag. Au total, il y a eu un peu moins de monde, peut-être à cause de cette méprise.*

*Le Troc a vendu pour CHF 7385, dont 10% sont reversés à l'association Peak.*

### Prochaines manifestations :

- Vendredi 14 novembre : Soirée sur les volcans
- Vendredi 21 novembre : Soirée de la commune
- Samedi 29 novembre : Couronnes de l'Avent – Troinextra
- Samedi 29 et dimanche 30 novembre : Marché de Noël de la Ferme Rosset
- Vendredi 12 décembre : Escalade de l'école
- Jeudi 18 décembre : Repas de Noël des Aînés
- Vendredi 19 décembre : Apéritif de Noël
- Jeudi 15 janvier 2026 : Vœux du Maire

## **5. Approbation du projet de budget pour 2026**

### Préambule

- Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 29 octobre 2025

Mme Latour annonce qu'elle donnera le rapport sur la séance du 29 octobre et M. Aellen sur celle du 3 novembre 2025. Elle remercie Mme Menu pour son travail précieux et donne lecture de son rapport :

La commission des finances s'est réunie le mercredi 29 octobre et le lundi 3 novembre 2025 (séance de réserve) afin d'étudier les projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2026.

Ce rapport de commission met l'accent sur quelques points qui ont été éclaircis ou discutés lors du passage en revue du projet de budget détaillé.

En début de séance, Mme. Menu a présenté le projet de budget 2026, ainsi que la gestion financière des prochaines années et des investissements que la commune devra entreprendre.

Comme chaque année, la Mairie a établi ses prévisions de recettes fiscales pour 2026 en s'appuyant sur les estimations initiales fournies par le département des finances qui ne prend pas encore en compte certains nouveaux arrivants du parc des Crêts. Sur proposition du CA, les recettes fiscales ont été ajustées à la baisse sur la base des dernières estimations fiscales reçues du DF, soit une diminution de 38'000 CHF pour l'impôt sur les revenus des personnes physiques et une diminution de 69'000 CHF sur les impôts sur le revenu des personnes morales.

### Analyse des variations des recettes

Une diminution des recettes fiscales est estimée à 1'149'000 CHF de moins qu'en 2025, notamment, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la baisse des impôts cantonaux et communaux. Cependant, cette année, la commune de Troinex est bénéficiaire de la péréquation intercommunale pour un montant de 1'632'425 CHF (contrairement aux années précédentes où Troinex était contributrice (191'088 CHF en 2025). De plus, la commune percevra environ 100'000 CHF pour l'accueil d'enfants de la commune de Plan-Les-Ouates au sein de l'école de Troinex, une nouvelle convention étant en discussion. En somme, une légère augmentation des recettes est à prévoir d'un montant de 679'375 CHF pour 2026.

### Analyse des variations des charges

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation des dépenses prévues pour 2026 par rapport à 2025. Cette hausse s'explique notamment par :

- l'ajout d'un poste d'Agent de police municipale
- le renforcement du service comptabilité de la mairie
- le poste d'assistante sociale à 50% partagé entre Troinex et Veyrier
- la fin de l'aide de l'OFAS (office fédéral des assurances sociales) pour le fonctionnement de la crèche en septembre 2025. (une place de crèche coûtera 31'684 CHF à la commune en 2026)
- le poste partiel d'un archiviste en partage avec Veyrier
- l'amortissement de la passerelle de la Drize

### Subventions

La commission a discuté des subventions visant à encourager la mobilité douce, notamment celles liées au demi-tarif CFF. Les modalités précises de ces subventions seront définies dans les mois à venir.

### Évolution du personnel

En ce qui concerne l'évolution du personnel, la mairie a récemment ajouté un poste à 40% en tant qu'aide à la comptabilité. Les autres postes cités dans les variations des charges ne figurent pas sur l'évolution du personnel car ils se situent dans les charges de transfert, la commune versant ces montants à la commune de Veyrier.

La commission s'est ensuite concentrée sur le projet de budget détaillé 2026. La Mairie a rappelé que le budget actuel présente un bénéfice de 10'884 CHF.

La commission a repris ligne par ligne l'intégralité du budget.

En préambule de l'analyse détaillée du budget, durant la séance du 29 octobre, le groupe Hors Parti a informé qu'il estimait que le budget initial proposé était une version optimiste de la situation financière basée sur des revenus volatiles, comme la péréquation financière favorable à Troinex en 2026 ainsi que la baisse d'impôts cantonal et communal. Pour l'essentiel, le texte demande de ne pas augmenter les postes du personnel administratif et de procéder à un diagnostic RH avant de pourvoir de nouveaux postes.

Une proposition faite par un membre de la commission est de diminuer la subvention aux mobilités douces de CHF 20'000.-. La commission a rejeté cette proposition par 5 voix contre, 2 abstentions et 1 voix pour.

Une autre proposition d'un membre de la commission est le financement des partis politique, notamment pour leur travail d'information à la population à propos des projets communaux. Un renvoi en commission des finances de cette proposition est suggéré.

Par ailleurs, la commission a décidé de réduire le budget pour le réaménagement de l'ancien local des jeunes ainsi que pour l'achat de nouvelle chaise de 11'000 CHF à 3'000 CHF par 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

### Dépassement budgétaire 2025

Les dépassements budgétaires 2025 incluent notamment une dépense de 26'000 CHF pour l'acquisition d'une remorque destinée à la gestion des inondations par le service du feu, dépense déjà approuvée en 2024 par la commission. Une augmentation de 17'000 CHF est à prévoir liée à l'augmentation de demande de subventions énergie. Un autre dépassement est lié à une augmentation des nouveaux abonnements TPG seniors qui disposent de l'abonnement gratuit grâce à la combinaison de la subvention communale et cantonale.

### Plan des investissements

Le plan des investissements, qui reflète les intentions de développement de la commune, prévoit pour 2026 des investissements bruts du patrimoine administratif pour un total de 4 651 700 CHF. Ce plan n'est pas soumis au vote du Conseil municipal et ne constitue pas une autorisation de dépense.

En fin de séance, les commissaires ont procédé aux votes :

- **Vote du taux de centimes additionnels pour 2026 :**

Le taux de centimes additionnels pour 2026 a été maintenu à 40 à l'unanimité.

- **Indemnités allouées aux Conseillers municipaux**

La commission a décidé de rester cette année sur un système de forfait pour la rémunération des Conseillers municipaux. Celle-ci a décidé d'une augmentation de la rémunération à 3'000 CHF par année, représentant une augmentation au budget de 10'000 CHF par rapport au projet de budget initial, avec la prise en charge des charges sociales par les Conseillères et Conseillers municipaux. Cette augmentation a été le fruit d'une réflexion, liée à l'augmentation des Conseillers administratifs et à l'augmentation du travail des Conseillers municipaux. Les suppléants auront un forfait de 300 CHF ainsi qu'une rémunération à la séance de 100 CHF.

- **Vote du projet de budget de fonctionnement 2026 ainsi que le crédit d'engagement pour la contribution 2026 au FIDU**

Le projet de budget de fonctionnement 2026 a fait l'objet de divers amendements résultant en des **revenus de 15'265'775 CHF** (diminution de 74'000 CHF par rapport au projet de budget) et des **charges de 15'229'891 CHF** (diminution de 99'000 CHF), pour un **excédent de revenus de 35'884 CHF**.

Ce budget avec les amendements a été accepté et voté à l'unanimité par la commission. Le crédit d'engagement pour la contribution 2026 au FIDU pour un montant de 111'700 CHF a été, lui aussi, accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

La commission vous invite donc à faire de même ce soir.

L'excellent travail réalisé par Mme Menu a été souligné par la commission, ainsi que l'engagement de l'exécutif communal dans ses réponses aux questions de la commission.

## **Questions/remarques**

M. Forestier donne lecture d'une intervention au nom du PLR :

*M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le Conseil administratif nous présente un projet de budget 2026 à l'équilibre. Ce résultat, bien que positif, repose sur une croissance parallèle des charges et des revenus, tous deux augmentant de 4,6%. Cet équilibre est à évaluer surtout dans un contexte marqué par la baisse d'impôts votée largement par la population en 2024, y compris ici à Troinex. Cette baisse induit une diminution des revenus fiscaux provenant des personnes physiques estimée à -10% pour notre commune.*

*Autrement dit, notre population augmente, le budget prévoit 300 habitants supplémentaires. Mais nos recettes, elles, diminuent. Ou pour être plus précis, le Conseil administratif prévoit une baisse compte tenu des estimations des chiffres fournis par le département des finances, soit 7,4 millions de base auxquels s'ajoutent 1,8 million lié à l'arrivée des nouveaux habitants, environ CHF 6'000.- par personne, pour un total de 9,2 millions de revenus fiscaux. Cela représente 10% de moins que dans le budget 2025.*

*Si ces chiffres se veulent prudents, car ils intègrent l'effet de la baisse d'impôts depuis 2023, les prévisions fiscales pour Troinex se sont révélées plutôt optimistes. En 2023 par exemple, 8,7 millions avaient inscrits au budget pour des recettes effectives de 7,9 millions, soit un écart de CHF 800'000.-. En 2024, 10 millions étaient budgétés, mais les recettes effectives n'ont été que de 7,6 millions, soit 2,4 millions de moins, exactement le montant du déficit communal cette année-là. En 2025, le budget tablait sur une remontée des recettes fiscales à 10,2 millions, anticipant l'arrivée de 400 nouveaux contribuables.*

*Et nous voici donc au budget 2026, les charges augmentent de CHF 679'000.- et les revenus fiscaux diminuent d'environ 1 million de francs. Pour équilibrer ce budget, le Conseil administratif compte sur des recettes supplémentaires de 1,6 million de francs environ provenant du fonds de péréquation intercommunal. Ce montant est lié à un indice de ressources 2024 relativement bas, ainsi qu'à la création de nouvelles places de la crèche et le Conseil administratif estime qu'une partie de ces revenus sera récurrente dans les années à venir. Ainsi, le résultat des comptes 2025 sera déterminant. Il permettra de vérifier si les hypothèses fiscales retenues pour 2026 sont réalistes.*

*Concernant les charges, leur croissance demeure soutenue : +4,9% en 2025, +4,6% en 2026. Certes, cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de la population et des prestations qui lui sont destinées, mais le PLR s'inquiète de la progression continue de certaines d'entre elles. Notamment les charges mécaniques comme l'indexation du personnel communal, ou la contribution à l'aide humanitaire internationale, qui représente 0,7% des charges de fonctionnement, ou encore les charges contraintes comme l'obligation d'un poste supplémentaire d'assistante ou d'assistant social. Enfin, les charges indirectes liées à la sous-traitance, qu'il s'agisse des APM, du personnel de la crèche ou de celui du restaurant scolaire, ou encore des entreprises externes sollicitées faute de ressources internes suffisantes.*

*Le PLR continuera de soutenir une administration communale efficace, agile et dynamique, mais il restera à ce que soit engagés rapidement les travaux demandés par la commission des finances, notamment une analyse comparative des effectifs communaux avec des communes similaires non seulement par la population mais aussi par le budget telles que Perly, Bellevue, Vandœuvres, Pregny-Chambésy ou Genthod, la mise à jour du statut du personnel, et enfin la révision du cahier des charges et du système d'évaluation de la performance.*

*Le PLR tient enfin à souligner l'excellent travail de la commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget, et attend avec impatience les prochaines échéances pour lesquelles il sera évidemment fort de propositions.*

*En conclusion, nous vous invitons chères et chers collègues, à accepter le projet de budget 2026 tel que présenté.*

**Votes**

M. le Président donne lecture de la première délibération sur la contribution annuelle au FIDU avant de la mettre au vote :

**D305 - OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AU VERSEMENT DE  
LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS  
D'INVESTISSEMENTS AUX COMMUNES GENEVOISES**

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
- sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Décide par 14 voix et 1 abstention (PLR)**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 111'700.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.

M. le Président donne lecture de la délibération sur le budget de fonctionnement 2026, le taux des centimes additionnels et les indemnités alloués aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux, ainsi que l'autorisation d'emprunter, avant de la mettre au vote :

**D306 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS, DU MONTANT DES INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS ADMINISTRATIFS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX, AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

- Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 15'229'891 aux charges et de CHF 15'265'775 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 35'884,
- Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 35'884 et résultat extraordinaire de CHF 0,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'108'061,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 40 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 4'651'700 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 4'651'700,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 2'108'061 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'543'639,
- Vu les rapports de la commission Finances, sécurité et règlements du 29 octobre et du 3 novembre 2025,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 15'229'891 aux charges et de CHF 15'265'775 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 35'884.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 35'884 et résultat extraordinaire de CHF 0.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 40 centimes.
3. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 6'000 par mois, soit CHF 216'000 au total inscrit au budget 2026 sur la rubrique 012.300.

4. De fixer les indemnités annuelles allouées à chaque Conseiller municipal à CHF 3'800, au président-e du Conseil municipal à CHF 2'000, aux présidents de commissions à CHF 500, et aux membres du Bureau du Conseil municipal à CHF 300. De fixer une indemnité annuelle allouée à chaque Conseiller municipal suppléant à CHF 300, ainsi qu'un jeton de présence de CHF 100 par séance du Conseil municipal ou de commission,  
Soit un montant total de CHF 75'000 inscrit au budget 2026 sur la rubrique 011.300.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 2'500'000 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

## 6. Projet de résolution R23 : projet d'approbation du plan directeur communal

M. le Président donne lecture de la lettre canton :

*Monsieur le Maire,*

*C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la version de juin 2025 du projet de plan directeur communal (PDCoM) et du projet de plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de Troinex, établis par les bureaux A. Ortis // S. Robyr- architectes et urbanistes, Trafitec Ingénieurs Conseil SA et CSD Ingénieurs SA.*

*Je tiens avant tout à saluer le travail accompli pour l'élaboration de ces instruments très utiles pour accompagner et orienter les dynamiques territoriales de la commune. Ceux-ci permettront d'établir un dialogue constructif, entre les différents partenaires, autour des projets d'aménagement futurs.*

*Après examen, l'office de l'urbanisme (OU) a constaté que votre projet de PDCoM est globalement conforme au plan directeur cantonal (PDCn) 2030 mis à jour et qu'il répond aux directives cantonales. Sur la base de ce document, et conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 LaLAT, vous avez l'accord du département du territoire (DT) de soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution.*

*Toutefois, afin de préciser la position du département du territoire (DT), je vous transmets ci-après une réserve qui pourrait être reprise dans l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'approbation de votre PDCoM.*

*Le projet de déclassement du secteur Les Saussac, figurant dans le PDCn 2030 et identifié dans la fiche de mesure n°3 du PDCoM sous le nom de Grand-Pré, incompatible avec le respect du quota des surfaces d'assolement à préserver, imposé par la Confédération, est abandonné. Par conséquent, cette fiche ne sera pas validée.*

*En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.*

M. Lavorel indique que pour la zone de Champs-Carré/Grand-Pré, une zone de développement projetée dans des zones enclavées, le projet ne faisait pas l'objet du plus grand enthousiasme. En effet, de nombreux habitants arrivent déjà dans la commune, qui accueille plutôt favorablement que la parcelle en zone d'assolement potentiellement déclassable soit abandonnée par le projet d'État. La fiche avait été créée de manière quelque peu provocante, avec des alignements d'immeubles en prolongement de ceux de Dottrens, et en laissant trois-quarts de la parcelle vide en avançant qu'il s'agira d'un développement pour la zone de loisirs de l'Agorespace. La décision prise par le Conseil d'État va ainsi plutôt dans la direction souhaitée par la commune.

M. le Président donne lecture de la résolution R23.

### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Plan directeur communal (PDCom) est un instrument de planification stratégique qui définit les orientations de développement territorial de la Commune pour les dix à quinze prochaines années, en termes d'habitat, d'espaces publics, de mobilité, de sport, de culture et d'environnement en particulier. Ce document d'urbanisme permet de se coordonner avec le Canton et les communes voisines, d'anticiper et d'orienter les besoins.

La mise au point du PDCom, lancée en 2008, a été reprise en 2017, sur la base de remarques de fond formulées par les services cantonaux.

Plusieurs planifications sectorielles d'envergure ont été menées en parallèle sur le territoire communal, ainsi que les réflexions cantonales sur l'aménagement de la zone 5, ce qui a permis d'intégrer ces nouveaux enjeux dans le PDCom adapté.

Répondant aux nouvelles exigences en matière de consultation publique, la Commune a organisé un processus de concertation, qui s'est déroulé de fin 2019 à mars 2020, et s'est appuyé sur les résultats de la démarche pour consolider sa vision territoriale.

Le Plan directeur communal s'articule autour de :

- l'état des lieux,
- la vision territoriale,
- 4 stratégies d'aménagement et la stratégie de densification de la zone 5,
- le projet de territoire,
- le programme de mise en œuvre, sous la forme de fiches de mesures.

Les documents ont été élaborés et finalisés en étroite collaboration avec la commission de l'urbanisme, mobilité et grands projets du Conseil municipal de Troinex, qui a été associée de près à l'ensemble des décisions. Les documents ont été soumis à consultation publique du 12 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Le **Plan directeur communal** a été officiellement validé par le Département selon le courrier du 21 octobre 2025 et il reflète les ambitions de Troinex, tout en s'inscrivant dans les objectifs cantonaux et fédéraux.

La résolution que nous vous proposons de voter ce soir a pour but de confirmer la volonté du Conseil municipal, de soutenir les orientations développées dans ce Plan directeur communal. Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la résolution qui vous est soumise.

### **Résolution R23**

#### **Projet relatif à l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et des Plans directeurs des chemins pour piétons (PDCP) et de l'énergie (PDComE)**

- Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) et plus particulièrement son article 10 relatif aux plans directeurs localisés,
- vu le cahier des charges en vue de la réalisation du Plan directeur communal, élaboré en 2017,
- vu les projets du Plan directeur communal (PDCom) de Troinex, du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) et du Plan directeur de l'énergie (PDComE), établis en collaboration avec les bureaux A.Ortis // S.Robyr Trafitec et CSD,

- vu les consultations techniques effectuées auprès des services de l'Etat de Genève entre 2021 et 2022, ayant abouti à des demandes de compléments et modifications qui ont été intégrées dans le Plan directeur communal ;
- vu la démarche de concertation menée avec les habitants entre 2019 et 2020 ;
- vu les divers travaux de la commission de l'urbanisme, mobilité et grands projets, lors des séances entre 2017 et 2025, qui ont permis de valider les modifications apportées au projet pour répondre aux préavis, et d'aboutir ainsi à la version validée par ladite commission dans sa séance du 13.09.25 permettant le lancement de la consultation publique ;
- vu la séance de présentation publique du 12 décembre 2024 à la salle des fêtes de Troinex et la consultation publique de 30 jours, annoncée dans la Feuille d'avis officielle, qui s'est déroulée du 12 décembre 2024 au 31 janvier 2025 ;
- vu les observations transmises à la Commune durant la consultation et les réponses par courrier apportées par cette dernière ;
- vu les modifications apportées au PDCom, suite aux décisions prises en commission le 31.03.25, en vue de dépôt auprès de l'Office de l'urbanisme ;
- vu le courrier du Département du territoire du 21.10.25 informant la Commune qu'il accepte ce projet de plan, et autorise la Commune à soumettre le dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution, conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 de la LaLAT ;
- vu les documents annexés à la présente résolution, soit le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons (version 17.09.2025) et le Plan directeur de l'énergie (version du 17.03.21), ainsi que la lettre susmentionnée du Département du 21.10.25 ;
- sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

**Par 14 voix pour et 1 abstention,  
sur 17 Conseiller·e·s municipales et municipaux présent·e s**

D'adopter le Plan directeur communal (PDCom) et le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de Troinex dans leur version du 18.09.2025, ainsi que le Plan directeur de l'énergie (PDComE) dans sa version du 17.03.21.

M. le Président remercie le Conseil pour son vote, qui couronne 17 années de travail depuis les premières études, qui ont enjambé 5 législatures.

M. Lavorel établit qu'il s'agit d'un moment historique puisqu'il s'agit du premier plan directeur de la commune qui aboutit.

*Une acclamation vient ponctuer l'intervention de M. Lavorel.*

## **7. Propositions individuelles et questions**

### Signalétique local vote

Mme Latour remarque que le local de vote mérite d'être mieux signalisé, si possible avec les panneaux déplaçables utilisés par le passé.

M. Calame indique que le local sera naturellement inclus dans le projet de signalétique globale, mais les panneaux provisoires seront effectivement repris le temps que le projet se concrétise.

### PDCom

Mme Monod-Bourqui soulève la possibilité évoquée d'obtenir le PDCom sous format papier.

M. Lavorel confirme que la dernière version pourra être obtenue en tirage papier sur demande. Mme Bocquet indique que des exemplaires sont disponibles à la réception.

*En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h42 en invitant le public et le procès-verbaliste à quitter la séance et à profiter de la collation traditionnelle.*

Président :

Alexandre Moraga

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :